

Le secrétaire départemental FNEC-FP FO 53



Union  
Départementale des  
syndicats **FORCE**  
**OUVRIERE** de la  
Mayenne

**Bourse du Travail**  
**6 rue Souchu Servinière**  
**53000 Laval**

---

☎ 02.43.53.42.26  
☎ 06.52.32.30.45

@ : 53@fo-fnecfp.fr

---

à Monsieur le directeur académique  
DSDEN  
Cité administrative - BP 23851  
53030 – LAVAL cedex 9

Objet : nécessaire revalorisation de l'ISSR et des frais de déplacement

*A Laval, le 16 février 2026*

Monsieur le directeur académique,

La FNEC-FP FO 53 souhaite attirer votre attention sur la situation particulièrement préoccupante des personnels amenés à effectuer de nombreux déplacements dans le cadre de leurs missions.

La hausse durable du prix des carburants frappe de plein fouet l'ensemble des agents et touche tout particulièrement les personnels itinérants : titulaires remplaçants (TR), TZR, personnels exerçant sur postes fractionnés ou sur plusieurs établissements (enseignants et AESH), infirmières et médecins de l'Éducation nationale, personnels des RASED, PsyEN, enseignants intervenant auprès des élèves allophones, ERSEH, CPC, IEN...

Ces personnels parcourent quotidiennement parfois de longues distances pour assurer leurs missions et permettre tout simplement le fonctionnement du service public.

Or, face à l'augmentation continue du prix des carburants, aucune mesure n'a été prise pour compenser cette hausse, alors même que les indemnités correspondantes n'ont pas été revalorisées depuis 2022.

Dans les faits, cela signifie que de nombreux personnels doivent aujourd'hui financer eux-mêmes une part croissante de leurs déplacements professionnels sur leur propre salaire. La FNEC-FP FO 53 n'accepte pas que les personnels payent pour aller travailler.

Cette hausse des hydrocarbures s'inscrit de surcroît dans un contexte d'austérité budgétaire généralisée : les agents de la Fonction publique ont perdu près de 33 % de pouvoir d'achat depuis 2000. Dans le même temps, la déclinaison du budget 2026 pour le ministère de l'Éducation nationale, - budget imposé par le gouvernement Lecornu par le recours au 49-3 - ne prévoit aucune revalorisation salariale pour les personnels. La fédération FO de l'enseignement en Mayenne refuse de laisser les personnels continuer à subir la double peine : hausse du coût

des déplacements professionnels, baisse du pouvoir d'achat et stagnation des rémunérations.

Dans ces conditions, il n'est pas acceptable que les agents indispensables au fonctionnement des écoles, des EPLE et des services déconcentrés, soient contraints de payer pour aller travailler.

C'est pourquoi la FNEC-FP FO 53 vous demande d'intervenir auprès du ministère afin de faire remonter :

- L'exigence urgente d'une revalorisation significative de l'ISSR (indemnité de sujétions spéciales de remplacement) ;
- L'exigence d'une revalorisation immédiate des frais de déplacement pour l'ensemble des personnels exerçant sur postes fractionnés ou itinérants.

À défaut de mesures rapides, la situation ne pourra que s'aggraver et continuer à pénaliser lourdement les personnels qui assurent au quotidien la continuité du service public.

Persuadés que cette situation ne saurait rester sans réponse et qu'elle appelle des mesures rapides, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur académique, l'expression de notre parfaite considération.

Stève Gaudin, secrétaire départemental



**FNEC FP 53**  
**FO**

Union  
Départementale des  
syndicats **FORCE**  
**OUVRIERE** de la  
Mayenne

**Bourse du Travail**  
**6 rue Souchu Servinière**  
**53000 Laval**

---

☎ 02.43.53.42.26  
☎ 06.52.32.30.45

@ : 53@fo-fnecfp.fr

---